

340 - Accueil des gens du voyage

340 - Accueil des gens du voyage - Propositions financières - Budget Primitif 2020 et proposition d'actualisation du dispositif de soutien aux équipements d'accueil des gens du voyage

CD/2019/084

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage prévoit la mise en place d'un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), élaboré par l'État et le Département. Il fixe les conditions de l'accueil des gens du voyage et prévoit des mesures en faveur de leur accès au droit et de leur insertion sociale et professionnelle. Le nouveau SDAGV 2019-2024 a été adopté le 31 juillet 2019.

Afin d'appuyer les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans la mise en oeuvre de leurs obligations au titre du SDAGV, le Département a décidé d'attribuer des subventions, complémentaires à celles de l'Etat, pour la réalisation et la réhabilitation des aires d'accueil et de grand passage. Il participe également aux frais de fonctionnement des aires d'accueil (contribution obligatoire).

Le présent rapport propose au Conseil Départemental les inscriptions budgétaires 2020 suivantes : 55 000€ de crédits de paiement pour la réalisation et la réhabilitation des équipements d'accueil sur le territoire bas-rhinois et 430 000€ pour le fonctionnement des 20 aires d'accueil permanentes en service dans le Bas-Rhin.

Il est également proposé d'actualiser l'aide départementale à la création et à la réhabilitation des aires d'accueil, en l'étendant aux terrains familiaux, en cohérence avec les orientations du SDAGV.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire une enveloppe financière de 15 000€, afin de développer les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des Gens du Voyage et nomades sédentarisés, dans le cadre du Centre social départemental de ressources Gens du Voyage, créé avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales et pour lequel un cofinancement de 65 000€ est attendu.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	34010	I	Création et réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage	45 000,00	55 000,00

D	34020	F	Aide au fonctionnement des aires d'accueil	435 000,00	445 000,00
			TOTAL	480 000,00	500 000,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	34020	F	Aide au fonctionnement des aires d'accueil	65 000,00	65 000,00
			TOTAL	65 000,00	65 000,00

Suite à l'adoption du nouveau Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage (SDAGV) 2019-2024 par l'Assemblée plénière du Conseil départemental le 4 avril 2019 (CD/2019/015), l'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil départemental portant adoption du schéma a été pris le 31 juillet 2019.

La mise en œuvre de ce schéma permet de garantir l'application de la loi au profit des gens du voyage, de passage ou résidant dans le Bas-Rhin, ainsi qu'au profit des Communes et EPCI les accueillant.

Le Département compte ainsi actuellement 20 aires d'accueil en fonction (dont 9 sur l'Eurométropole de Strasbourg) ainsi que 3 aires de grand passage, destinées à l'accueil des voyageurs locaux ou nationaux, lors des déplacements estivaux annuels.

Le SDAGV 2019-2024 prévoit de compléter ces équipements, avec notamment la création de terrains familiaux, qui doivent permettre d'apporter une réponse au besoin d'ancrage de certains voyageurs locaux.

34010 - Création et réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage

Crédits proposés au BP 2020 : 55 000€

Le SDAGV 2019-2024 prévoit la création de plusieurs équipements qui n'ont pas pu être réalisés sur la période précédente : aire de grand passage de la Communauté de Communes du Pays Rhénan et aire d'accueil de Mundolsheim-Souffelweyersheim (Eurométropole de Strasbourg) ainsi que la création de 3 sites de terrains familiaux.

Afin d'appuyer les collectivités dans leur obligation légale d'accueil des gens du voyage, le Conseil Général a adopté, le 12 décembre 2011 (CG/2011/92), le dispositif actuel d'aide volontariste du Département.

Il prévoit ainsi une subvention représentant 30% de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 1 600 € par place, pour les créations de places d'aire d'accueil (équipement destiné à l'accueil de petits groupes de voyageurs, majoritairement régionaux, pour une durée qui peut aller jusqu'à plusieurs mois) et à 800 € par place pour une réhabilitation ou une amélioration des aires d'accueil.

Le Département attribue également une aide forfaitaire pour les aires de grand passage (qui ont vocation à accueillir, pour de courts séjours, des groupes de 50 à 200

caravanes), d'un montant de 11 500 €.

En cohérence avec les orientations du SDAGV 2019-2024, il est proposé d'une part d'étendre l'aide pour la création de places en aire d'accueil à la création de places de terrains familiaux et d'autre part de permettre l'attribution du forfait de 800€/place prévu pour la réhabilitation ou l'amélioration aux opérations de transformation des places d'aires d'accueil en places de terrains familiaux.

Les projets de réalisation de l'aire de grand passage de la Communauté de communes du Pays Rhénan et de réhabilitation de l'aire d'accueil de Haguenau devraient se concrétiser en 2020.

Les crédits proposés pour faire face à ces dépenses, en 2020, s'élèveraient à 55 000€ de crédits de paiement maximum.

34020 - Aide au fonctionnement des aires d'accueil

Crédits proposés au BP 2020 (dépenses) : 445 000€

Crédits proposés au BP 2020 (recettes) : 65 000€

A ce jour, 20 aires d'accueil de gens du voyage sont en service dans le Bas-Rhin :

- 9 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (aires de Bischheim-Hoenheim-La Wantzenau, Eckbolsheim, Fegersheim, Geispolsheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald-Lingolsheim, Vendenheim, Schiltigheim et Strasbourg-Port du Rhin),
- 6 sur le territoire départemental d'action Sud (aires de Barr, Erstein, Molsheim, Mutzig, Obernai et Sélestat),
- 3 sur le territoire départemental d'action Nord (aires de Bischwiller, Brumath et Haguenau),
- 2 sur le territoire départemental d'action Ouest (aires de Saverne et Wasselonne).

Ces aires représentent 644 places permanentes.

La loi fait obligation au Département de contribuer à 25 % maximum du coût de fonctionnement des aires d'accueil de gens du voyage (entretien, gardiennage, actions d'accueil et de médiation, etc.), en complément de l'aide apportée par l'Etat.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2018 (CD/2018/78), le Conseil Départemental a actualisé les modalités de calcul de l'aide départementale au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage et fixé un montant maximal d'aide de 64€/ place/ mois, calculé sur la base de 43% pour la part fixe et de 57% pour la part variable, attribuée en fonction de l'occupation réelle de l'aire.

Les crédits proposés pour soutenir le fonctionnement des aires d'accueil en 2020 s'élèveraient à 430 000 €. Ils intègrent une augmentation de 10 000€ par rapport aux crédits 2019, afin de tenir compte des 15 nouvelles places de l'aire de Fegersheim, ouverte en octobre 2018.

Par ailleurs, la Commission Permanente du Conseil départemental a décidé, le 10 décembre 2018, de la création d'un Centre social de ressources Gens du voyage (CP/2018/431).

Ce centre a pour objectif de renforcer l'accompagnement des usagers des aires d'accueil et des nomades sédentarisés en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'accès

aux droits et de scolarisation, en partenariat avec les structures de droit commun (services sociaux départementaux et communaux), les associations locales et les communes et intercommunalités.

Il s'appuie sur les moyens dédiés à la coordination sociale sur les aires d'accueil, financée dans le cadre de la subvention de fonctionnement, ainsi que sur les crédits dédiés à la médiation sociale et aux interventions sur les sites de nomades sédentarisés ainsi que sur un budget de fonctionnement de 15 000€.

Ce centre est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales et peut bénéficier à ce titre d'un cofinancement à hauteur de 65 000 €, en fonction des dépenses de pilotage valorisées.

Ces propositions d'inscriptions budgétaires ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Emploi, Insertion, Logement, lors de sa réunion du 18 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 340 - Accueil des gens du voyage;*
- décide d'actualiser son dispositif de soutien aux équipements d'accueil des gens du voyage selon les modalités suivantes :*
- attribution d'une subvention représentant 30% de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 1 600 € par place, pour les créations de places d'aire d'accueil et de terrains familiaux*
- attribution d'une subvention représentant 30% de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 800 € par place, pour une réhabilitation ou une amélioration d'aire d'accueil ou pour la transformation d'une place d'aire d'accueil en place de terrain familial.*

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY